

PME & PROFESSIONS LIBERALES

Responsabilité Civile Professionnelle

Elle a pour objet de protéger l'entreprise ou le professionnel libéral contre les conséquences financières des dommages causés à des tiers dans le cadre de son activité.

Elle permet d'assurer l'indemnisation des préjudices en cas de :

- faute, erreur ou omission,
- négligence ou imprudence,
- dommage corporel, matériel ou immatériel causé à un tiers.



Que couvre - t- elle?

- les dommages corporels causés à des clients, patients ou tiers,
- les dommages matériels (biens, locaux, équipements),
- les dommages immatériels consécutifs ou non
- les fautes professionnelles, erreurs de conseil ou de prestation,
- les dommages survenant avant, pendant ou après l'exécution de la mission.

Elle intervient dès lors que la responsabilité de l'assuré est engagée



A qui s'adresse ce contrat?

À toute PME ou profession libérale qui :

- exerce une activité professionnelle engageant sa responsabilité,
- est en contact avec des clients, patients, fournisseurs ou partenaires,
- souhaite sécuriser son activité face aux risques juridiques et financiers.

La garantie est attachée à l'entreprise ou au professionnel, quel que soit le lieu d'exercice



Les Garanties essentielles:

il s'agit de **garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité** pouvant être engagées, en raison :

- **dommages corporels, matériels ou immatériels**
- **erreurs, fautes, négligences ou omissions professionnelles**, y compris dans le cadre du conseil, de la prestation
- **dommages immatériels consécutifs ou non consécutifs**
- **atteintes à l'environnement** liées à l'activité de l'entreprise ou du professionnel,
- **dommages survenant avant, pendant ou après la réalisation de la mission**, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée



Prévention et accompagnement

Les + du contrat

- **Adaptation des montants de garantie**
- Couverture des dommages immatériels spécifiques liés aux engagements
- Analyse et sécurisation des pratiques professionnelles afin de limiter les risques
- **Accompagnement personnalisé en cas de sinistre**, avec une prise en charge rapide et un suivi dédié.



0160461142

agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com



linkedIn